

SAINT-DAMASE



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 331-2024 est de 401;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 51;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement numéro 331-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Vanessa Caron
Directrice générale et greffière-
Trésorière

5 juillet 2024

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)